

Prérequis & Modalités d'Évaluation DP2i Danseur Professionnel interprète / intervenant Voie d'accès *parcours de formation Coline validé*

° Prérequis

Parcours de formation Coline validé

° Description des modalités d'acquisition du titre DP2i

Un **PORTFOLIO numérique** construit et rédigé par le/la candidat .e, constitue le support permettant au jury de certification d'évaluer l'acquisition des compétences inhérentes aux 4 blocs du référentiel de certification DP2i*. Il comporte nécessairement :

QUATRE MISES EN SITUATION

- **Une vidéo** permettant de voir le candidat en situation de danser une création personnelle en solo d'une durée de 3 à 5 min ;
- **Deux vidéos** permettant de voir le candidat en situation de danser 2 pièces chorégraphiques signées distinctement par 2 chorégraphes en danse contemporaine d'une durée de 8 à 10 min chacune.
- **Une vidéo** de 4 à 5 min permettant de voir le candidat en situation d'intervenant dans le cadre de l'EAC

AUTRES DOCUMENTS

- Un dossier concernant le projet artistique personnel du candidat en lien avec le solo présenté en vidéo (2 à 3 pages) ;
- Une présentation des deux chorégraphies dansées dans les deux extraits vidéos demandés ;
- Un projet d'EAC (2 à 3 pages)
- Un curriculum vitae
- Les éléments complémentaires permettant d'évaluer les 8 cœurs de compétences (cf référentiel de certification DP2i*)

Un ENTRETIEN avec le jury de certification de 30 min du/de la candidat.e avec le jury de certification a lieu au moins 4 semaines après réception par les membres du jury du Portfolio contenant tous les éléments d'évaluation demandés. Le centre certificateur aura vérifié avant transmission au jury de certification, la recevabilité des éléments d'évaluation de chaque candidat.e.

° Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences

La certification est accessible par capitalisation des blocs de compétences (4 BLOCS de compétences).

Un nombre d'items minimum pour chaque sous-bloc est fixé permettant la validation de ce sous-bloc. Les deux sous-blocs doivent être validés pour que le jury déclare le bloc acquis.

Compétences dont la non-maîtrise mise en œuvre est éliminatoire :

Les membres du jury seront attentifs aux situations de risques susceptibles de ne pas être maîtrisés par les candidats dans leurs pratiques professionnelles notamment en matière de :

- Intégrité des corps et des personnes ;
- Techniques de danse contemporaine ;
- Conception universelle prenant en compte notamment les situations de handicap.